femble'e.

Le mellage a c'tc' pris en conside'ration, il a e'te' nomme' un Comite' pour rencontrer celui du Confeil Legislatif, et des messagers ont e'te' nomme's pour informer le Conseil Lagislavif que la Chambre avoit acquiesce? 'a fa demande.

Le Bill de Milice a e'te' alors lu une seconde fois, et ordonne' d'être commis à un Comite' de toute la Chambre, Samedi prochain.\*

Mercredi, 2e. Mars, 1803.

## CIMETIERES.

Après quelques discussions sur la maniere d'examiner les témoins, où Mr. le Juge Panet, qui avoit introduit le Bill, prétendoit avoir le droit de faire toutes ses questions aux te'moins le premier; et Mr. le Juge de Bonne pre'tendoit que ce droit lui ap partenoit plutôt qu'à tout autre, parcequ'il avoit demande' l'enquête.

Mr. Young fit remarquer que la maniere de proce'der dans les Comite's de toute la Chambre en Angleterre, etoit, que le membre qui vouloit faire entendre des te'moins en faveur d'une re'solution de la Chambre, devoit faire appeller les te'moins et donner toutes ses questions par e'erit se pare ment à la Chaire, qui doit les mettre aux te'moins, s'il le juge convenable, juiqu'à ce que le membre ait

Mr. le Curé de Québec fut appellé. Monseigneur de Canathe, Coadjuteur dn Diocèse et Cure' de Quebec, se presenta à la barre; la barre fut ordonne'e d'être leve'e et une chaife pre'-

parter les meillages du Conseil à l'As- | sente'e la sa Grandeur au dedans la barre.

> Il s'éleva encore quelques de'bats fur ce que Mr. le Juge Panet avoit pre'sente' 'a la Chaire une suite de questions sur un même papier : il les

> Question. Depuis combien de tems êtes-vous cure' de Que'bec?

Re'ponfe. Depuis 1792.

- Combien d'inhumations fait-on annuellement dans l'Eglife et les Cime'tières, en distinguant le nombre des corps enterre's dans chaque cime'tière. le nombre des cime'tieres, et leur e'tendue?
- R. Annuellement 200 à 250: je ne pais pas diffinguer le nombre des corps enterre's dans chaque cime'tiere; le nombre est trois : je ne connois pas leur e'tendue, ni le nombre qui est enterre' dans chaque cime'tiere refpectivement.
- Q. Pouvez-vous dire a pen près l'étendue des cimétieres, et combien on enterre de corps dans l'Eglise.
- R. Je ne connois pas mieux l'e'tendue des cime'tieres, que toute autre On enterre dans personne de la ville. l'Eglife 3 ou 4 annuellement.
- O. L'Eglise Paroissiale a-t-elle servi de tout tems pour enterrer depuis' fa fondation? Eit-elle voute'e? Trouve-t-on de la terre suffisante pour y enterrer?
- R. Si elle a servi de tout tems? Voute'e? Non. S'il y a partout profondeur suffisante pour y enterrer? Je n'en fais rien.
- O. L'Eglise n'est-elle pas remplie de corps? Et afin d'y enterrer de nouveau, ne faut-il pas deranger et enlever les cercueils et offements des anciens corps?
  - R. Je re ponds à la premiere partie;

La bile de milice, paroit fait sur l'ancien bill. il n'y i fler: effenti-flement qu'en ce qu'il donnetott pouvoir au Gouverneur d'a fembler et faire exercer 1200 hommes en tems de paix pendant 23 jours entre le 10 Avril et le 10 Octobre- Ils doiecut g to ban, e beit june on comer.